


 Communauté de Communes
DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
communes du pays  
des Pailions

OBJET :

Délégation et budget 2018  
Leader

Décision n° 18 07 06

L'an deux mille dix huit, le mercredi 11 juillet, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague et Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Le président explique que, par délibération n°16 12 20, en date du 14 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé que la Communauté de Communes du Pays des Pailions (CCPP) reprend l'ensemble des droits et obligations relatif au Groupe d'Action Locale (GAL) des Pailions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il a approuvé la composition du comité de programmation LEADER et délégué au comité de programmation du GAL des Pailions le pouvoir de délibération sur les propositions d'opération qui lui sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention GAL/AG/OP autorise.

Enfin, il a autorisé le président de la CCPP à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER, dont l'avenant à la convention GAL/Autorité de gestion (AG)/OP.

Depuis, chaque année, la CCPP, doit présenter un budget de fonctionnement permettant notamment de financer l'équipe d'animation du programme (2 postes équivalent temps plein) et les dépenses afférentes. Il est entièrement financé par le Conseil régional et les fonds européens Leader. Au titre de 2018, il est proposé au conseil communautaire un budget de fonctionnement Leader d'un montant global de 91 612,70 €, tel que proposé dans le document annexe.

Nombre de conseillers en  
exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

**Considérant** le budget de fonctionnement proposé pour l'année 2018

**Considérant** le rôle du Président du GAL en tant que responsable de la bonne mise en œuvre des décisions du Comité de Programmation relatives aux opérations aidées (instruction, sélection des projets et attribution des fonds LEADER), en conformité avec le plan d'actions du GAL ;

**Considérant** que le Président du GAL des Pailions s'engage à respecter les obligations communautaires relatives à la sélection des opérations et qu'il est le garant pour éviter tout conflit d'intérêt au moment de la prise de décision ;

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,  
après en avoir délibéré;**

AR PREFECTURE

006-240600593-20180711-184706-DE  
Regu le 17/07/2018

~~Renouvelle l'autorisation~~ **Renouvellement de l'autorisation donnée** au président de la communauté de commune du Pays des Paillons à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER, notamment les avenants aux conventions GAL/AG/OP, les notifications aux porteurs de projets bénéficiaires du programme Leader, ou les conventions d'attributions de subventions Leader à ces derniers.

**-Autorise** le Président de la CCPP, à déléguer à Madame Carole Nussbaum, Présidente en exercice du Comité de Programmation du GAL des Paillons, le pilotage et le suivi des travaux du comité de programmation. Le Président de la CCPP conserve la responsabilité de ses pouvoirs de direction de l'équipe dédiée à la mission Leader et de signature de l'ensemble des documents juridiques et financiers engageant la responsabilité de la CCPP en tant que structure porteuse du programme Leader.

**-Valide** le budget de fonctionnement Leader proposé au titre de 2018, soit 91 612,70 €

**-Autorise** le Président de la CCPP à solliciter le financement de ce budget de fonctionnement 2018 selon la répartition suivante :

- Conseil régional : 40% soit 36 645,08 €
- Feader : 60% soit 54 967,62

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA

